

Technique de l'informatique

Hiver 2025

Pondération: 2-2-2

Nombre d'unités : 2

Cours préalables :

420-F14-RO

Cours corequis:

• 350-143-RO

PLAN DE COURS

Soutien Informatique Logiciels

Personne enseignante :

Bertrand Xayasane

bxayasane@crosemont.qc.ca

Bureau : B-313 Poste téléphonique :

Préférence de communication :

MIO ou courriel (MIO les urgences)

Disponibilité

Je n'utilise pas un horaire fixe pour les rencontres avec les étudiant(e)s. Contactez-moi pour fixer un rendez-vous qui conviendra dans nos horaires respectifs.

Matériel obligatoire

Le matériel requis est fourni par le CEGEP.

Description du cours

Ce cours vous préparera à réaliser des interventions de soutien d'applications (logiciels) informatiques. Pour réaliser votre intervention, vous devrez analyser la demande, préparer votre intervention, puis déployer votre solution. Vous apprendrez aussi à préparer et à dispenser des formations à la clientèle d'applications informatiques, ou à des collègues de travail.ien

Trousse Je réussis

Trouvez toute l'information dont vous avez besoin pour favoriser votre intégration au Cégep et la réussite de vos études.



Compétence[s] développée[s]

Code	Énoncé de la compétence	Éléments de compétences couverts dans le cours
00SG	Fournir du soutien informatique aux utilisatrices et utilisateurs	 Préciser le besoin. Assister des utilisatrices et des
00SE	Interagir dans un contexte professionnel	utilisateurs en ce qui trait à l'emploi d'un ordinateur et de logiciels. 3. Préparer les documents d'aide aux utilisatrices et utilisateurs. 4. Effectuer un suivi sur le soutien apporté.

Objectif intégrateur

Fournir du soutien informatique dans un contexte professionnel.

Visées éducatives du cours

Rendre l'étudiant compétent dans l'exercice de sa profession. Favoriser l'évolution et l'approfondissement de ses savoirs professionnels. Finalement, favoriser chez l'étudiant sa capacité d'adaptation, sa facilité de transfert de connaissance, sa polyvalence et son autonomie.

Contribution et place du cours dans le programme

Ce cours de la formation spécifique est donné à la quatrième session du programme de la technique informatique. Il s'adresse particulièrement aux étudiants de la voie de sortie informatique de gestion programmation.

Une bonne compréhension du fonctionnement du matériel, des logiciels et des protocoles réseau est un préalable requis à ce cours.

Modalités d'encadrement et somme de travaux personnels

La réussite scolaire étant avant tout la responsabilité de l'étudiant, vous devrez effectuer toute lecture et tout travail proposé dans le cadre de ce cours.

Notez que le cours est constitué de plusieurs petites activités à réaliser avec rigueur, selon des échéanciers précis. L'intention est de recréer la réalité du travail en informatique où il est fréquent de gérer plusieurs situations en même temps. Le cours vous permettra de vérifier si votre méthode de planification est adéquate ou si vous devez la réviser.

La pondération de ce cours étant 2-2-2, vous devrez investir 2 heures de travail personnel à l'extérieur du cours.

Échéancier détaillé de la session

Semaine/	Contenus/objectifs Travaux, devoirs et		
Dates	Activités d'enseignement et d'apprentissage	évaluations	
INTRODUCTION			
1	P1 ¹ Présentation du cours		
	Ce plan de cours que vous lisez en ce moment.		
	P2 Atelier Jeu - Plénière		
	P3 Atelier Jeu - Individuel	<u>Études</u> : relire la présentation Atelier découverte sur la résolution	
		de problèmes et s'assurer de bien comprendre.	
		Formatifs individuels :	
		Kakuro simple	
		 Kakuro plus difficile 	
	P4 Discussions en équipe sur : l'efficacité vs l'efficience	<u>Études</u> : relire la présentation Définitions E-E P-R I-R.pptx et	
	 la proactivité vs la réactivité 	s'assurer de bien comprendre.	
	 l'imputabilité vs la responsabilité 	Formatifs individuels :	
		Efficacité vs Efficience	
		Calcul de risques	
		 Imputabilité vs 	
		Responsabilité	
		Sommatifs individuels:	
		Réactivité vs Proactivité	
SITUER LA FO	ONCTION DE SUPPORT TECHNIQUE DANS L'EN	NTREPRISE	
2	P1-2 Les structures organisationnelles des	Études : relire la présentation	
	entreprises	Structures organisationnelles des	
		entreprises et s'assurer de bien	
		comprendre.	
		Formatifs individuels :	
		Identifier une structure	
	P3 Les départements de l'entreprise et	organisationnelle <u>Études</u> : relire la présentation	
	leurs besoins	Les besoins des départements et	
		s'assurer de bien comprendre.	
	P4 Atelier - Traduire des besoins d'affaires en besoins informatiques	2 23 34 51 45 plan complement.	
3	P1 La structure du département des TI	Études : relire la présentation	
	a on actare as acpartement acc 11	Structure du département des TI et	
		s'assurer de bien comprendre.	
	P2 L'organisation du soutien technique	Études : relire la présentation Organisation du soutien	
L			

¹ Chaque P représente approximativement une période de 50 minutes de cours.

Semaine/	Contenus/objectifs	Travaux, devoirs et
Dates	Activités d'enseignement et d'apprentissage	évaluations
		technique et s'assurer de bien comprendre.
	P3 Quiz Moodle : Qui fait Quoi ?	Études : être capable de différencier les rôles de soutien technique.
	P4 Atelier réflexion sur les limites de responsabilités professionnelles – En équipe et en plénière	Études : lire les sections identifiées du document de la loi sur la protection des renseignements personnels.
4	P1 Sommatif Individuel : Jeu noté	
	P2-3 Approche client	Études : relire la présentation Les approches clients et s'assurer de bien comprendre.
	P4 Développer son approche client	 Études : relire la présentation Développer son approche client et s'assurer de bien comprendre. Formatif en équipe : Pratiquer la méthode SMART
5	P1-4 Sommatif Individuel : Évaluation Cette évaluation porte sur le matériel des semaines 1 à 4.	Formatifs individuels : Le travail en équipe
FORMER SES	UTILISATEURS	
6	P1-2 Les processus et la boite à outils de la résolution de problèmes	
	P3 Analyse des besoins de formation P4 Débuter l'analyse des besoins pour le sujet de formation choisie par l'équipe	Formatifs individuels: • Élaboration des formations • Prestation des formations • Évaluation des formations Sommatifs individuels: • Remplir le formulaire d'engagement Sommatif en équipe: • Analyse des besoins de formation
PLANIFIER ET	RÉALISER DIVERS TYPES D'INTERVENTIONS	DE SOUTIEN TECHNIQUE
7	P1 Introduction à ITIL	•

Semaine/	Contenus/objectifs	Travaux, devoirs et	
Dates	Activités d'enseignement et d'apprentissage évaluations		
	P2 Exploration de GPLI avec la vue client et la vue d'un agent du service à la clientèle	•	
	P3 Processus de résolution de problèmes	•	
	P4 Résolution de situations problèmes	Formatifs individuels: La gestion des actifs et des configurations La gestion des événements	
8	P1-2 La gestion des incidents	•	
	P3-4 Pratiquer la gestion des incidents	Formatifs individuels: Documenter un incident Sommatifs en équipe: Préparer la formation	
9	P1-2 Gestion des demandes (requêtes)	•	
	P3 Les ententes de niveaux de service	•	
	P4 Gestion des accès	•	
RÉSOLUTION DES PROBLÈMES			
10	P1 Catégoriser les billets de service	•	
	P2 Jeu en équipe Faire le jeu de survie	•	
	P3 Gestion des problèmes	•	
	P4 Atelier sur la gestion d'un problème	•	
11	P1 La démarche de questionnements	•	
	P2 La démarche d'investigations		
	P3-4 Revue complète des 3 démarches	Sommatifs individuels: Documenter la résolution d'un problème complexe	
PRÉVENTION	DES PROBLÈMES		
12	P1 Prévention des problèmes	Sommatifs en équipe : Préparer trois questions d'évaluation	
	P2-4 Gestion des changements et Gestion des Mises en production et des déploiements.	Sommatifs individuels: Produire une demande de changement	
ÉVALUATIONS SYNTHÈSES			
13	Sommatif individuel : Examen final Cette évaluation porte sur le matériel des semaines 1 à 12.	Formatifs en équipe : Pratiquer la présentation de la formation aux utilisateurs Sommatifs individuels :	

Semaine/	Contenus/objectifs	Travaux, devoirs et
Dates	Activités d'enseignement et d'apprentissage	évaluations
		■ Envoi de l'annonce de
		formation
14 et 15	Sommatif en équipe : présentation des	Présence obligatoire à ces
	formations aux utilisateurs	deux semaines, même si votre
		équipe a fait sa présentation.

Modalités générales des activités d'évaluation formative

Les évaluations formatives sont essentielles à la réussite du cours. Les apprentissages réalisées dans le cadre des formatifs peuvent être évalués dans les évaluation sommative.

Ces évaluations formatives doivent être réalisées avant les dates mentionnées. La correction des évaluation formatives remises après la date de remise est à la discrétion de l'enseignant(e).

Tableau synthèse des évaluations sommatives

Les objets et les critères d'évaluation qui ne sont pas énoncés dans le plan de cours doivent être communiqués aux élèves au plus tard une semaine avant l'activité d'évaluation².

MODALITÉS DE REMISES

- 1. Pour chacun des sommatifs, il y a des modalités de remises à respecter obligatoirement. Les modalités de remises sont inscrites dans Moodle.
- La remise des travaux doit être réalisée avant le début du cours de la semaine de remise indiquée.
 Les modalités de remises inscrites dans Moodle indiquent les pénalités applicables.
- 3. Notez aussi que certains sommatifs sont exécutés en équipe et d'autres sommatifs se réalisent individuellement. Si un sommatif qui doit être réalisé individuellement est réalisé en équipe, la note du sommatif sera divisée en part égale entre chacun des participants.
- 4. ATTENTION !!! N'utilisez pas les dates de remises de Moodle. Certaines activités se ferment plus tard que la date de remise, pour des questions de gestion des activités par l'enseignant(e). Les dates de remise sont celles inscrites dans LÉA.

Semaine	Description des activités d'évaluation	Pondération
	Sommatif individuel : Réactivité vs Proactivité. Remise du travail avant le début du cours de la semaine 2. La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Réactivité vs Proactivité.	2.5

² Voir PIEA, Art.7.5.1, alinéa b)

4 En classe	Sommatif Individuel : Jeu noté (15 points) La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Jeu noté.	2.5
5 En classe	Sommatif individuel portant sur le matériel des semaines 1 à 4 inclusivement. L'évaluation se fait dans Moodle. La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Évaluation de la partie 1.	15
6	Sommatif individuel : remplir le formulaire d'engagement Remise du formulaire avant le début du cours de la semaine 7 La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Remplir le formulaire d'engagement.	2.5
	Sommatif en équipe : analyse des besoins de formation Remise du travail avant le début du cours de la semaine 8 La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée <i>Analyse des besoins de formation</i> .	7.5
8	* Sommatif en équipe : préparer la formation aux utilisateurs Remise du travail avant le début du cours de la semaine 12 Cette évaluation fait partie du double-seuil. La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Remise de la présentation.	10
11	Sommatif individuel : documenter la résolution d'un problème complexe Remise du travail avant le début du cours de la semaine 15 La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Documenter la résolution d'un problème complexe.	5
11	* Sommatif individuel: court rapport individuel de chaque membre de l'équipe qui explique sa contribution à la formation aux utilisateurs. L'enseignant(e) qui se réserve le droit de rencontrer individuellement les membres d'une équipe en cas de doutes. Remise du travail avant le début du cours de la semaine 12 Cette évaluation fait partie du double-seuil. La note apparaîtra dans LEA, dans l'évaluation nommée Contribution individuelle.	10
12	Sommatif en équipe : préparer trois questions d'évaluation Remise des 3 questions avant le début du cours de la semaine 13 La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée <i>Préparer 3 questions</i> d'évaluation.	2.5
	Sommatif individuel : produire une demande de changement Remise du travail avant le début du cours de la semaine 15 La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée <i>Produire une demande</i> de changement.	5
13 En classe	* Sommatif individuel : examen final Cette évaluation fait partie du double-seuil. La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Évaluation synthèse.	25
13	Sommatifs individuels : envoi de l'annonce de formation Remise du travail avant le début du cours de la semaine 14 La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Envoi de l'annonce de formation.	2.5
14 et 15 En classe	* Présentation en équipe des formations aux utilisateurs	10

Évaluation de la présentation de l'équipe (5%) et de la prestation individuelle (5%) Cette évaluation fait partie du double-seuil. La note apparaitra dans LEA, dans l'évaluation nommée Prestation de la formation.	
Total:	100 / 100

Description détaillée de l'évaluation du projet intégrateur

Description de la tâche	· · ·
Nature de l'évaluation	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Contexte de l'évaluation	,
Critères d'évaluation suggérés	

Principes de l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative (IAG)

En l'absence d'une autorisation explicitement formulée par la personne enseignante dans ce plan de cours ou dans les consignes d'une activité d'évaluation, toute utilisation de systèmes d'intelligence artificielle générative (SIA, ChatGPT, Copilot, etc.) est interdite. L'utilisation d'une IAG sans autorisation préalable dans le cadre d'une évaluation est considérée comme une fraude. Voir article « 7.1.11 Le plagiat et la fraude » de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

Médiagraphie

AGUTTER, Claire, ITIL® Foundation Essentials – ITIL 4 Edition - The ultimate revision guide, IT Governance Publishing, 2019, 77 pages.

SPARNOT, Richard. MANAGEMENT DES ENTREPRISES, Stratégie, Structure, Organisation, Paris, DUNOD, 2009, 232 pages.

VINET, Daniel, ASSURER LE SOUTIEN TECHNIQUE, Boisbriand, Éditions Pratiko, 2003, 225 pages.

Extraits de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

5.1. Les responsabilités des étudiantes et des étudiants

- a) S'approprier l'information fournie dans la présente politique et selon le secteur de formation, dans les plans d'études de chacun de ses cours, ou dans le guide Accueil et directives publié par le Cégep à distance et dans les guides d'études.
- b) Respecter les règles institutionnelles en matière d'évaluation des apprentissages.
- c) Fournir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs des cours et du programme, en réalisant toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation consignées au plan d'études ou au guide d'études et dans le matériel de cours, et en consacrant à l'étude et au travail scolaire tout le temps requis.
- d) Assister à toutes les périodes de cours prévues à leur horaire.
- e) Prendre connaissance des résultats de leurs évaluations et ajuster leur démarche d'apprentissage, au besoin.
- f) Utiliser les ressources mises à leur disposition pour les soutenir dans leurs apprentissages.
- g) Dans les cas de situation exceptionnelle ayant un impact sur l'évaluation de leurs apprentissages, transmettre aux personnes concernées, dans les meilleurs délais, les informations utiles à l'application des règles de la PIEA, notamment celles liées au report [PIEA art. 7.1.9] ou à la reprise [PIEA art. 7.1.10] d'une activité d'évaluation, ou encore, à la présence au cours.
- h) Conserver tout document utile pour témoigner de leurs apprentissages.

5.2. Les droits des étudiantes et des étudiants

- a) La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages confère aux étudiant(e)s les droits suivants :
- b) Droit à l'information portant sur :
 - le contenu des règles institutionnelles (PIEA) et, s'il y a lieu, sur les modalités départementales encadrant l'évaluation des apprentissages ;
 - les objectifs, le contenu et les modalités d'évaluation de chacun de leurs cours ;
 - la progression de leurs apprentissages et la nature de leurs erreurs ;
 - les résultats de la correction dans les délais prescrits.
- c) Droit de recours et droit d'être entendu, notamment par l'accès au processus de révision de notes [PIEA art. 8.1], à la procédure de règlement des litiges prévue au Règlement sur les conditions de vie et d'études du Collège [Chapitre 4 du Règlement] ainsi qu'à la procédure établie dans le cas de sanctions pour plagiat ou autre inconduite.

7.1.11. Le plagiat et la fraude

L'étudiante ou l'étudiant commet ou tente de commettre un acte de plagiat ou de fraude lorsqu'elle ou lorsqu'il, entre autres :

- utilise le travail d'une autre personne en entier ou en partie et le fait passer pour sien ;
- copie des extraits d'un livre, d'un site Internet, d'un manuel, d'un travail d'une autre personne ou de tout autre document écrit par une autre personne, en le faisant passer pour sien, sans en citer la source ou en citant une source erronée (tant pour les travaux écrits qu'oraux);
- fabrique de toutes pièces ou modifie des sources, des données, des résultats ou des analyses;
- transmet aux fins d'évaluation un travail qu'une autre personne ou lui-même a déjà transmis aux fins d'évaluation (par exemple, l'étudiante ou l'étudiant présente un travail qu'elle ou il avait déjà présenté dans un autre cours);
- utilise tout autre matériel que celui qui est autorisé à l'examen, quelle que soit sa forme;
- consulte une autre personne que l'enseignante ou l'enseignant pendant un examen;
- aide une autre personne à copier pendant un examen.

- a) Lors d'un examen, toute tentative de plagiat doit être dénoncée séance tenante par l'enseignante ou l'enseignant, qui verra à retirer la copie de l'étudiante ou de l'étudiant.
- b) Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat entraîne la note zéro « 0 » pour l'évaluation en cause et doit faire l'objet d'un rapport écrit à la Direction adjointe des études, au secteur de la Gestion et du développement des programmes, de la part de l'enseignante ou de l'enseignant. Ce rapport est versé au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.
- c) Une récidive peut entraîner des mesures allant jusqu'au renvoi du Collège de l'étudiante ou de l'étudiant par la Direction des études, sur recommandation du directeur ou de la directrice adjointe responsable du programme.
- d) Les étudiant(e)s qui font l'objet d'une mesure relativement à des actes de cette nature ont le droit d'être entendus, conformément à la procédure prévue au chapitre 8 de la Politique.

7.1.14. Le retard dans la remise des travaux

Les étudiant(e)s qui ne respectent pas les délais imposés pour la remise d'un travail, perdent dix pour cent (10 %) des points par jour de retard, à moins d'entente préalable avec l'enseignante ou l'enseignant.

Aucun travail ne doit être accepté par l'enseignante ou l'enseignant après la remise des copies corrigées, ni après le dernier jour de la session, à moins d'une entente établie à titre exceptionnel.

Liens vers les règlements et politiques

Les règlements et politiques suivants régissent des aspects essentiels des études et sont <u>disponibles</u> sur le site Web du Cégep de Rosemont.

- Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)
- Règlement sur les conditions de vie et d'études du Collège
- Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante

Modalités départementales d'application de la PIEA

- Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat entraîne la note zéro « 0
 » pour l'évaluation en cause et fera l'objet d'un rapport écrit à la Direction adjointe des études.
- Les consignes et les délais de remise de travaux doivent impérativement être respectés.
- Les travaux demandés doivent être réalisés en respectant les règles énoncées dans le respect des particularités de chacun des cours.
- L'étudiant(e) doit se tenir informé des dates fixées pour les examens et est tenu de se présenter à ceux-ci. En cas d'absence, seules les situations jugées exceptionnelles par l'enseignant(e) pourraient être considérées en vue d'un report d'un examen. Un(e) étudiant(e) qui se présente à une activité d'évaluation n'a pas le droit de reprise. Toute absence non justifiée par un motif exceptionnel entraîne la note zéro (0). En cas d'absence justifiée par des motifs exceptionnels, l'étudiant doit faire une demande par écrit au bureau du registraire dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'activité d'évaluation. Le dernier examen de session ne peut être

- reporté sauf dans le cas de mesures exceptionnelles et avec présentation d'une pièce justificative.
- L'étudiant(e) qui ne respecte pas les délais imposés pour la remise d'un travail perd dix pour cent (10 %) des points par jour de calendrier de retard, à moins d'entente préalable avec l'enseignant(e).
- Un travail ne peut plus être remis après la correction de celui-ci en classe avec l'enseignant(e) ou lorsque les copies corrigées ont été retournées aux étudiants.
- Aucun travail ne doit être accepté par l'enseignant(e) après le dernier jour de la session, à moins d'une entente établie à titre exceptionnel.
- Un travail perdu, pour quelque raison que ce soit, est considéré comme un travail non remis. Pour éviter qu'une telle situation ne survienne, l'étudiant a la responsabilité de se garder des copies de sauvegarde de la copie originale. Un travail envoyé par courrier électronique doit obtenir un accusé de réception de la part de l'enseignant(e) dans les 24 heures suivant son envoi. Si aucun accusé de réception n'est reçu à l'intérieur de ce laps de temps, l'étudiant a la responsabilité de contacter l'enseignant(e) le plus rapidement possible afin de s'assurer de la réception du travail. Seul un accusé de réception de l'enseignant(e) peut servir de preuve pour la remise d'un travail.
- Pour la réussite de certains cours comportant des travaux pratiques, un seuil de 50% pour les examens est exigé, sans quoi les travaux pratiques seront pondérés à la baisse, ce qui amènera par conséquent un échec. Votre enseignant(e) vous précisera au début de votre cours si cette règle s'applique à ce cours. Dans le cas où une étudiante ou un étudiant n'atteint pas tous les seuils de réussite, la note finale portée au bulletin ne peut excéder 55%.
- Les travaux et les examens faits en cours de session, excluant l'examen final, doivent être corrigés dans les deux semaines suivant la remise des copies à l'enseignant(e). Les étudiant(e)s doivent avoir accès au corrigé ou recevoir des explications sur la nature de leurs erreurs. Si un étudiant(e) n'est pas satisfait de l'évaluation de son travail ou de son examen, il en informera son enseignant(e) dans le même cours où il reçoit sa copie. Celui-ci vérifiera s'il y a une erreur dans l'application du barème de correction et modifiera, s'il y a lieu la note attribuée. Si l'étudiant(e) demeure insatisfait, il sera invité à présenter une demande de révision de note selon la procédure établie.
- Dans le cas des travaux d'équipe, l'enseignant(e) peut attribuer une note différente aux étudiant(e)s d'une même équipe afin de refléter leur apprentissage individuel. Pour sa part, l'étudiant(e) peut demander à l'enseignant(e) de faire en sorte que sa note reflète bien ses propres apprentissages.
- En conformité avec la Politique de valorisation de la langue française adoptée par le Collège, dans tous les cours de tous les programmes, la qualité de la langue écrite ou parlée fait partie intégrante des critères d'évaluation. En conséquence, un pourcentage de 10 % peut être retranché relativement à la qualité du français écrit dans une activité d'évaluation. Un demi-point

- est enlevé (0,5%) pour chaque erreur de vocabulaire, de syntaxe, de ponctuation d'orthographe d'usage et d'orthographe grammaticale jusqu'à un maximum de 10% de la note. Au-delà de ce seuil, votre enseignant(e) peut refuser un travail.
- Les dates de l'échéancier sont à titre indicatif et pourraient être ajustées en fonction de la progression du groupe et/ou d'évènements majeurs.
- En début de session, chaque modification importante apportée aux plans d'études sera discutée et adoptée en département.